



Autorité de la  
Concurrence

NOUVELLE-CALÉDONIE

— ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

# Feuille de *route*.

*L'Autorité de la concurrence  
de la Nouvelle-Calédonie publie  
ses priorités d'action.*

EXERCICE

2026 — 2027

PRIORITÉS

Pouvoir d'achat · Transformation économique

00

## Prendre part à l'effort de refondation économique.

**L**a situation économique de la Nouvelle-Calédonie continue d'être fortement affectée par la crise de mai 2024, dans un contexte où la vie chère demeure une préoccupation centrale.

Face à ces défis, l'Autorité entend pleinement prendre part à l'effort de refondation économique du territoire, en mobilisant tous les outils à sa disposition pour concourir à la compétitivité de la Nouvelle-Calédonie. L'Autorité souhaite ainsi souligner le rôle central de la politique de concurrence au côté d'une politique industrielle renforcée, en complémentarité

avec les autres leviers dont disposent les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, l'Autorité définit aujourd'hui les grandes orientations de son action pour 2026-2027, articulées autour de deux priorités majeures : le soutien au pouvoir d'achat et l'accompagnement de la transformation économique du territoire.

L'intervention de l'Autorité s'inscrira dans une approche à la fois sectorielle, en ciblant les marchés les plus sensibles pour les entreprises et les consommateurs, et structurelle, afin de contribuer à une transformation durable du fonctionnement de l'économie calédonienne.

### DEUX PRIORITÉS MAJEURES

*Soutenir le pouvoir d'achat dans les secteurs essentiels — et accompagner la transformation économique du territoire.*

# 01

PREMIÈRE PRIORITÉ · 2026 — 2027

*Distribution alimentaire · Transport · Automobile*

## Soutenir le pouvoir *d'achat* dans les secteurs *essentiels.*

*La régulation concurrentielle est nécessaire pour prévenir - et le cas échéant sanctionner - les comportements qui portent atteinte au bon fonctionnement du marché calédonien.*

## 01 TROIS SECTEURS SOUS VIGILANCE

# Grande distribution alimentaire · Transport · Distribution automobile

§ 1.1 — 2026

*La vigilance de l'Autorité se concentrera en priorité sur trois secteurs qui pèsent fortement sur les entreprises et le budget des ménages.*

## § 1.1 — DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

### La distribution alimentaire : mieux comprendre pour agir

# +3%

Hausse moyenne annuelle des prix alimentaires en 2024 comme en 2025 (ISEE-NC).

# +1/3

Écart moyen de prix avec la métropole, tous produits confondus.

# ~75%

Écart pouvant atteindre ce niveau pour les produits alimentaires en particulier.

Les données publiées par l'ISEE-NC démontrent que les ménages calédoniens ont subi plusieurs années consécutives de hausse des prix, en particulier dans l'alimentation, sur des niveaux déjà structurellement élevés. Cette accumulation pèse d'autant plus fortement sur le pouvoir d'achat que les prix restent significativement supérieurs à ceux observés en métropole, et que certaines hausses ciblées sur les produits de consommation courante sont particulièrement perceptibles.

Ainsi, dans le secteur de la distribution alimentaire, l'Autorité mènera en 2026, à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, une analyse approfondie des mécanismes de formation des marges et des prix. Ces travaux porteront notamment sur le partage de la valeur entre les acteurs de la chaîne, de l'amont à l'aval, afin d'identifier les

déterminants et le rôle du pouvoir de marché dans les niveaux de prix de détail, et d'éclairer ainsi le débat public et les leviers d'action possibles.

Parallèlement, l'Autorité exercera une vigilance renforcée sur les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, notamment au regard des conditions générales de vente, des conventions uniques, des pratiques de remises et des clauses d'exclusivité, afin de prévenir — et le cas échéant sanctionner — les pratiques restrictives ou anticoncurrentielles.

Ces pratiques affectent en effet non seulement les consommateurs, mais également les entreprises, en particulier les petites et moyennes structures, en renchérissant, encore davantage dans une économie insulaire, leurs coûts d'approvisionnement ou en limitant leur accès aux marchés.

#### CONTRÔLE PRÉVENTIF DES CONCENTRATIONS

*L'Autorité s'assurera que les reconstructions ou recompositions en cours ne s'opèrent pas au détriment des prix, de la qualité et de la diversité de l'offre.*

---

## § 1.2 — TRANSPORT

### Le transport : un secteur structurant sous surveillance

En raison de son impact transversal sur l'économie et sur les coûts supportés par les ménages comme par les entreprises, le secteur des transports continuera de mobiliser fortement l'Autorité. Les perturbations récentes des chaînes logistiques et la crise géopolitique mondiale rappellent par ailleurs la sensibilité de l'économie calédonienne à ce secteur.

À ce titre, l'Autorité rendra en 2026 un avis dans le secteur de la manutention portuaire et formulera des recommandations fondées sur son analyse concurrentielle approfondie. Sur le plan contentieux, l'Autorité aura à se positionner sur de possibles pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du transport ayant un impact sur le budget des ménages et des entreprises.



Les perturbations récentes des chaînes logistiques et la crise géopolitique mondiale rappellent la sensibilité de l'économie calédonienne à ce secteur.



---

## § 1.3 — AUTOMOBILE

### La distribution automobile : garantir la liberté commerciale

Le secteur de la distribution automobile fera également l'objet d'une attention particulière. Dans un contexte de contraction de la demande et d'ajustement des marchés, l'Autorité s'attachera à vérifier que les modalités d'organisation des réseaux de distribution demeurent compatibles avec le droit de la concurrence et ne conduisent pas à restreindre indûment la liberté commerciale des opérateurs au détriment des consommateurs.

# 02

DEUXIÈME PRIORITÉ · 2026-2027

*Régulation de marché · Télécoms · Interventionnisme public*

## Accompagner la transformation *économique* du territoire.

*Au-delà des actions sectorielles, l'Autorité entend contribuer aux évolutions structurelles nécessaires au développement d'une économie plus compétitive et innovante.*

## 02 ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES

# Éclairer les choix publics, accompagner les mutations.

§ 2.1 — 2.3

### § 2.1 — RÉGULATION DE MARCHÉ

#### Les mesures de régulation de marché — éclairer les choix publics

Alors que les pouvoirs publics engagent une réflexion sur les dispositifs de régulation de marché, l'Autorité suivra les travaux du gouvernement consacrés à l'analyse de leurs effets sur la concurrence, les prix et la diversité de l'offre. Elle contribuera, le cas échéant, aux propositions d'évolution du cadre législatif et réglementaire.

### § 2.2 — TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### Les télécommunications — renforcer la régulation en faveur de la croissance

Le secteur des télécommunications constitue un levier essentiel de compétitivité et d'innovation, dans un territoire où les contraintes géographiques renforcent les enjeux de connectivité. L'Autorité poursuivra son accompagnement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans sa trajectoire de mise en place d'une régulation indépendante au bénéfice de la croissance, de l'innovation et de l'investissement.

### § 2.3 — INTERVENTIONNISME PUBLIC

#### L'interventionnisme public — prévenir les distorsions de concurrence

L'interventionnisme public recouvre les situations dans lesquelles les pouvoirs publics interviennent dans l'économie, notamment en soutenant financièrement des entreprises ou en créant des sociétés publiques. L'Autorité poursuivra ses analyses afin d'identifier et de prévenir les risques de distorsion de concurrence liés à ces aides publiques aux entreprises. Par ses travaux, elle contribuera à éclairer le débat public sur les conditions d'une intervention publique efficace et équitable pour tous.

#### UN LEVIER ESSENTIEL DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE

*La concurrence stimule l'innovation, favorise des prix plus justes, améliore la qualité des biens et services, et renforce l'attractivité du territoire pour les investisseurs.*

## — CONCLUSION

# Un dialogue *continu*, un engagement *renforcé*.

Au travers de cette feuille de route, l'Autorité réaffirme son engagement en faveur d'une économie plus compétitive et son rôle d'acteur central du bon fonctionnement des marchés. Son action vise à garantir des conditions de concurrence équitables, à soutenir le pouvoir d'achat et à accompagner les mutations économiques du territoire dans une perspective de croissance durable.

L'intervention de l'Autorité continuera de s'inscrire dans un dialogue continu avec la communauté de la concurrence dans le bassin pacifique — PINCCER, Autorité polynésienne de la concurrence, ISLE — et plus largement à l'international, au sein de l'International Competition Network réunissant plus de 140 autorités dans le monde.

Pour continuer de mettre en œuvre cette trajectoire ambitieuse, l'Autorité a notamment renforcé le nombre de ses représentants non-gouvernementaux et son Comité de Prospective, dont les actions — bénévoles — contribuent à servir l'intérêt économique du territoire.

Enfin, dans l'accomplissement de ses missions, l'Autorité continuera de contribuer à l'effort budgétaire en veillant avec une attention accrue à son efficacité et à la priorisation de son action, tout en préservant son attractivité à la faveur du renforcement des compétences en local pour le territoire.

## ADRESSE

7, rue du général Gallieni  
98800 Nouméa

## TÉLÉPHONE

+ 687 25 14 03

## SITE INTERNET

[autorite-concurrence.nc](http://autorite-concurrence.nc)